



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



MAI 2026

EXAMENS 2026

Une ambition renouvelée
pour la réussite des élèves



La session 2026 des examens nationaux – brevet, baccalauréat général, technologique et professionnel – marque une étape décisive dans la scolarité de plus d'un million et demi de candidats. Ces diplômes, pivots de notre système éducatif, attestent des connaissances, des compétences et de la rigueur acquises par nos élèves. Le baccalauréat, en particulier, ouvre les portes de l'enseignement supérieur, de la vie professionnelle et, plus largement, de la citoyenneté.

Cette année, le brevet et le baccalauréat franchissent une étape importante de leur évolution, pour mieux refléter le niveau des élèves et leur maîtrise des compétences fondamentales. C'est le sens d'un diplôme national : reconnaître, partout sur le territoire, la valeur du travail accompli.

Le brevet est l'examen qui connaît les évolutions les plus importantes. Le poids des épreuves terminales y est renforcé, comptant pour 60 % de la note finale, tandis que le contrôle continu correspond désormais à la moyenne des notes obtenues par l'élève dans chaque discipline au cours de l'année scolaire.

Le baccalauréat général et technologique, quant à lui, voit les mathématiques occuper une place renouvelée avec l'introduction, pour la première fois, d'une épreuve anticipée. Cette nouveauté permet de donner toute leur place à la pensée mathématique et au raisonnement scientifique, tout au long du parcours de chaque élève. De même, la maîtrise de la langue française est une exigence transversale, dans toutes les disciplines : une copie dont l'expression empêche la compréhension verra logiquement sa note minorée. C'est une mesure de bon sens, appliquée avec discernement, qui rappelle ce que chacun sait : sans la langue, aucun savoir ne peut être restitué, ni transmis.

Le baccalauréat professionnel, lui aussi, évolue. Son calendrier est repensé, des spécialités sont créées ou renouvelées (cybersécurité, maintenance nautique, optique photonique...). Ces évolutions répondent à un triple enjeu, renforcer l'accompagnement personnalisé, préserver le temps d'apprentissage, et mieux préparer l'insertion professionnelle de nos jeunes.

Par ailleurs, cette session 2026 renforce la lutte contre la fraude aux examens, qui porte atteinte à l'équité et à la valeur des diplômes. Face à l'augmentation des cas liés aux nouvelles technologies, les dispositifs de prévention et de sanction sont renforcés. Toutes les académies sont désormais équipées de détecteurs de téléphones portables, et les sanctions encourues seront rappelées aux candidats.

Nous savons enfin que la réussite aux examens se prépare tout au long de l'année. Les équipes éducatives ont mis en place des dispositifs d'accompagnement – devoirs faits, stages de réussite, examens blancs, semaines de révision – pour permettre à chaque élève de progresser à son rythme. Les ressources pédagogiques, notamment les sujets zéro et les livrets d'accompagnement, sont accessibles pour clarifier les attendus et faciliter les révisions.

Les examens 2026 incarnent notre ambition pour l'École : allier exigence et accompagnement, évaluation juste et reconnaissance du travail accompli. Ils reflètent l'engagement des élèves et celui de leurs professeurs, à qui je veux redire ma gratitude.

À tous les candidats, je souhaite le meilleur, dans la confiance et la sérénité.

Édouard Geffray
Ministre de l'Éducation nationale



Les examens sont un moment de vérité : celui où l'on transforme des années d'efforts, de gestes appris et de doutes surmontés en une reconnaissance officielle. C'est l'instant où l'on passe du statut d'élève à celui de professionnel. Derrière chaque examen réussi, il y a une promesse d'avenir.

Mon engagement est de garantir que chaque diplôme soit une véritable promesse d'émancipation. Le diplôme est bien plus qu'une ligne sur un CV. C'est la seule propriété que personne, jamais, ne pourra enlever à celui qui l'a obtenu. C'est un bien qui appartient en propre à son titulaire, une reconnaissance qui peut le définir face au monde. Une fois décroché, il devient son socle, sa force, et la démonstration irréfutable de ce dont il est capable.

Mais le diplôme dit quelque chose de plus profond que la compétence technique : il dit la persévérance, l'effort consenti, la capacité à aller au bout. C'est ce qui en fait bien plus qu'un certificat.

Dans une société qui change, le diplôme est le premier rempart contre la précarité et le plus puissant levier de liberté. Il témoigne que la réussite est accessible à chacun. C'est particulièrement vrai pour nos filières professionnelles : grâce à la réforme du lycée professionnel déployée depuis 2023 et l'accélération réaffirmée en 2026, nous modernisons nos formations pour que ce titre soit un passeport valorisé par les entreprises.

Nos diplômes professionnels sont aussi une véritable promesse de l'égalité des chances : offrir à chacun, quel que soit son quartier, son nom ou son parcours, les mêmes armes pour conquérir l'excellence et construire une existence choisie, riche de rencontres et d'horizons nouveaux.

Je veux dire à ces élèves qu'aucun secteur ne leur est interdit, et leur témoigner toute ma confiance. Je leur souhaite, du fond du cœur, de réussir ces épreuves qui s'ouvrent à eux : car c'est à cet instant précis, quand chaque jeune tient son avenir entre ses mains, que notre pacte républicain prend tout son sens. Je continuerai de construire, avec l'ensemble des équipes de l'éducation nationale, enseignants, formateurs et personnels qui s'engagent chaque jour auprès des élèves, une école qui ne laisse personne sur le bord du chemin.

La République tient sa promesse : transformer chaque potentiel en un destin choisi.

Une formation, un métier, un avenir.

Sabrina Roubache
Ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels
et de l'Apprentissage

SOMMAIRE

LE CALENDRIER DES EXAMENS 2026 p 7

2026 : CE QUI CHANGE p 9

Le diplôme national du brevet

De nouvelles modalités d'évaluation pour mieux accompagner les parcours des élèves

Le baccalauréat

Les nouvelles épreuves de la voie générale et technologique

Un calendrier repensé pour le baccalauréat professionnel

et de nouvelles spécialités en voie professionnelle

GARANTIR LA VALEUR DES DIPLÔMES NATIONAUX p 16

Harmoniser le contrôle continu

La confiance en l'évaluation du professeur

L'augmentation du poids des épreuves terminales au DNB

Le plafonnement des points jury au baccalauréat général et technologique

Le contrôle en cours de formation (CCF) pour la voie professionnelle

Une exigence rédactionnelle réaffirmée

Une lutte renforcée contre la fraude

Les dispositifs de prévention

Les sanctions encourues

ACCOMPAGNER LES ÉLÈVES DANS LEUR PRÉPARATION

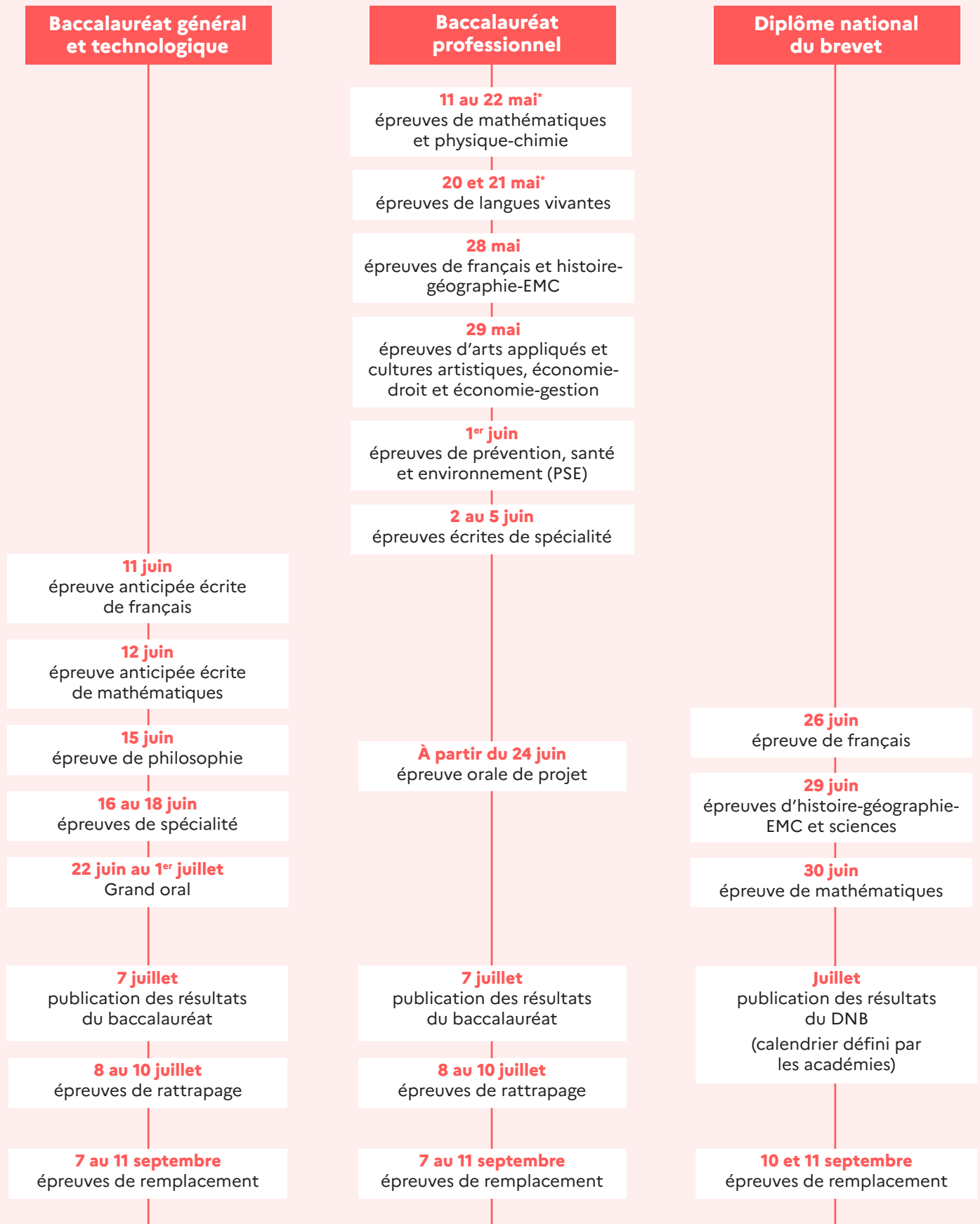
AUX EXAMENS p 24

Un accompagnement personnalisé

Des conseils de préparation

LES EFFECTIFS p 27

Le calendrier des examens 2026



Les épreuves des enseignements généraux du CAP* (français, histoire-géographie-EMC, langues vivantes, PSE et mathématiques-physique-chimie) se tiennent les 8 et 9 juin 2026. Les épreuves professionnelles se déroulent, elles, selon un calendrier propre à chaque spécialité.

*variable selon le statut du candidat

En 2026, le calendrier des épreuves écrites tient compte des **risques météorologiques**, en particulier des épisodes de forte chaleur, susceptibles de survenir durant la période des examens. Afin de préserver des conditions de passation optimales pour les candidats, les épreuves sont organisées, dans la mesure du possible, en matinée.

En raison du décalage horaire, les candidats des académies ultramarines composeront sur des sujets distincts mais de difficulté équivalente à ceux de métropole.

Retrouvez les recommandations pour prévenir les effets de la canicule ici :
<https://www.education.gouv.fr/recommandations-aux-directeurs-d-ecole-et-chefs-d-etablissement-pour-prevenir-les-effets-de-la-456261>

Conditions de passation des examens pour les candidats scolarisés au Proche et au Moyen-Orient ainsi qu'au Mali

Afin de tenir compte des conséquences des événements en cours dans certains pays du Proche et du Moyen-Orient ainsi qu'au Mali, sur l'organisation des enseignements et le déroulement des examens, le ministère de l'Éducation nationale a décidé de mettre en place **des aménagements d'examen pour les candidats inscrits dans les centres étrangers des pays suivants :**

- au Proche et au Moyen-Orient : Bahreïn, Émirats arabes unis, Irak, Iran, Israël, Koweït, Liban, Qatar ;
- au Mali.

Les épreuves du diplôme national du brevet et du baccalauréat sont annulées dans ces régions.

Pour l'ensemble des épreuves, les candidats scolarisés dans un établissement français à l'étranger homologué ou inscrits en classe réglementée au Centre national d'enseignement à distance (Cned) feront valoir leurs notes de contrôle continu. Les candidats sous statut individuel (inscrits dans un établissement non homologué ou au Cned non réglementé) devront, eux, se présenter à la session de remplacement en septembre 2026.

Pour rappel, les notes obtenues aux épreuves de remplacement sont prises en compte au titre des épreuves de la session normale auxquelles le candidat n'a pu se présenter. **Dans l'attente des délibérations finales, les candidats à la session de remplacement conservent le bénéfice de leur classement dans Parcoursup.**

S'il est constaté, 15 jours avant la date de la première épreuve terminale, que dans d'autres pays les conditions prévues par la réglementation ne permettent pas la tenue des épreuves, notamment en raison de la fermeture des centres d'examen, des mesures complémentaires d'aménagement pourront être prises par le ministère.

2026

CE QUI CHANGE

LE DIPLÔME NATIONAL DU BREVET

DE NOUVELLES MODALITÉS D'ÉVALUATION POUR MIEUX ACCOMPAGNER LES PARCOURS DES ÉLÈVES

Le diplôme national du brevet (DNB) marque une étape importante dans le parcours scolaire des élèves des voies générale et professionnelle. Il atteste des **connaissances et compétences** acquises par les élèves à l'issue de la classe de 3^e.

En 2026, ses modalités d'évaluation évoluent pour mieux refléter le niveau réel des élèves :

- un nouvel équilibre entre contrôle continu et épreuves terminales ;
- un système de notation révisé ;
- l'introduction d'une nouvelle partie à l'épreuve de mathématiques.

Ces évolutions ont pour objectif d'évaluer plus précisément les acquis des élèves, et donc de leur permettre d'avoir une meilleure connaissance de leur niveau.

a) Un nouvel équilibre entre contrôle continu et épreuves terminales

Le DNB est évalué selon deux modalités :

- Le **contrôle continu** : il prend en compte la moyenne des moyennes annuelles obtenues dans **l'ensemble des enseignements obligatoires** (coefficient 1 pour chacune d'entre elles) suivis en classe de 3^e, ainsi que les points supérieurs à 10/20 dans les enseignements optionnels ou en langue des signes française (qui s'ajoutent à la somme des moyennes annuelles des enseignements obligatoires).
- Les **épreuves terminales** : elles portent sur le français, les mathématiques, l'histoire-géographie et l'enseignement moral et civique (EMC), les sciences et technologie, ainsi qu'une épreuve orale.

À compter de 2026, les modalités de calcul de la moyenne finale changent. Les notes obtenues dans le cadre du contrôle continu comptent pour 40% de la note et les épreuves terminales pour 60% (contre 50 % pour chaque modalité précédemment). Une place plus importante est ainsi accordée aux épreuves finales dans l'évaluation des acquis des élèves.

Autre évolution pour 2026 : depuis 2017, le contrôle continu s'appuyait sur la maîtrise du [socle commun de connaissances, de compétences et de culture](#), appréciée lors du conseil de classe du troisième trimestre, avec un système de points attribués pour chaque composante du socle : maîtrise insuffisante (10 points) ; maîtrise fragile (25 points) ; maîtrise satisfaisante (40 points) ; très bonne maîtrise (50 points).

DNB2026

853 874
candidats

761 071

pour la série
générale (89 %)

92 803

pour la série
professionnelle (11 %)

dont

19 822

en option agricole (2 %)

Dont

11 878

candidats
individuels

6 408

pour la série
générale



5 470

pour la série
professionnelle



Candidats en situation
de handicap ayant
des aménagements

115 620



Centres
d'épreuves

8 951

dans **121 pays***

* La série professionnelle
n'est pas ouverte à l'étranger



Copies à corriger

3 415 496

Désormais, le contrôle continu prend en compte la moyenne des moyennes annuelles de chaque discipline, obtenues durant l'année de 3^e (coefficient 1 pour chacune). Cette évolution a pour but de s'appuyer davantage sur les évaluations réalisées par les professeurs dans chaque discipline tout au long de l'année scolaire.

Pour les candidats individuels, le DNB est délivré sur la base des **épreuves terminales écrites** : quatre épreuves, communes à l'ensemble des candidats, et une épreuve écrite de langue vivante étrangère.

Le diplôme national du brevet est attribué aux candidats ayant obtenu une **moyenne finale égale ou supérieure à 10/20**. Les modalités d'attribution des mentions (Assez bien, Bien, Très bien et **très bien avec les félicitations du jury**) restent, quant à elles, inchangées.

b) Une épreuve de mathématiques en deux parties

Jusqu'en 2025, l'épreuve de mathématiques du DNB se présentait sous la forme d'exercices variés, pouvant inclure de l'algorithmique et de la programmation. D'une durée de 2 heures, elle comptait pour 100 points (sur 800 points).

À partir de 2026, l'épreuve de mathématiques intègre une nouvelle partie. Elle se présente désormais sous la forme de deux parties distinctes :

- **Automatismes** (sur 6 points, 20 minutes) : elle permet d'évaluer la maîtrise des automatismes acquis au collège. Cette partie de l'épreuve est réalisée **sans calculatrice**.
- **Raisonnement et résolution de problèmes** (sur 14 points, 1h40) : cette partie est constituée d'exercices variés indépendants les uns des autres. **L'utilisation de la calculatrice est autorisée.**

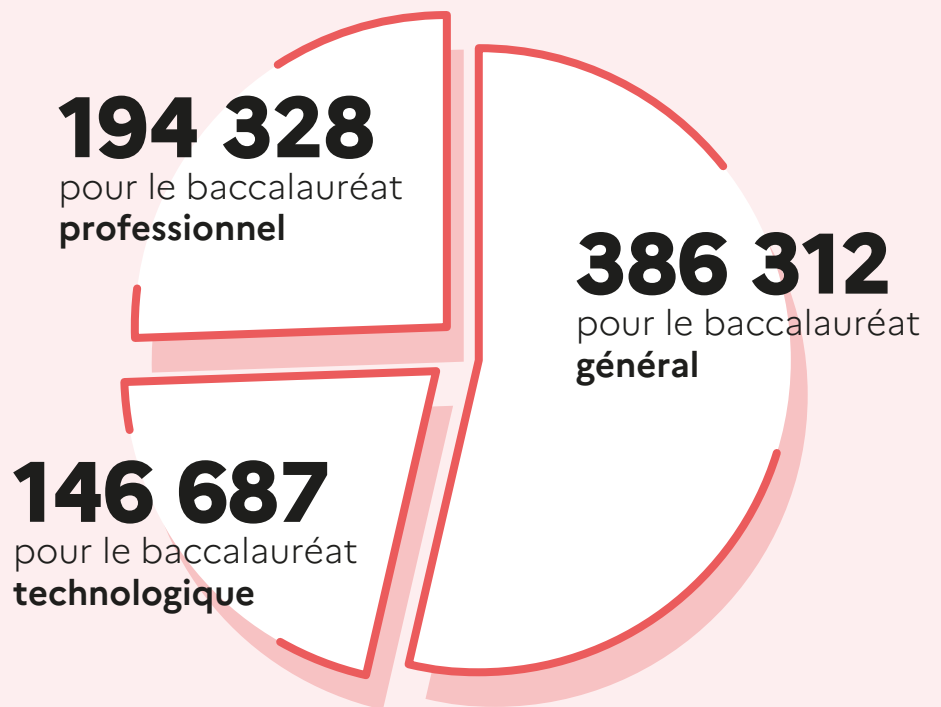
Comme pour l'ensemble des épreuves du DNB, l'évaluation prendra en compte la clarté et la précision des raisonnements, ainsi que la qualité de la rédaction, qui seront évaluées sur 2 points.

Pour les élèves qui font le choix de se présenter en **série professionnelle**, des sujets spécifiques sont conçus afin de répondre aux particularités des classes de troisième prépa-métiers, des sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) et des classes de troisième de l'enseignement agricole.

Autre nouveauté : comme pour l'histoire-géographie et l'enseignement moral et civique (EMC) en 2025, les notes obtenues dans chacune des deux composantes tirées au sort de l'épreuve de **sciences** (physique-chimie et sciences de la vie et de la terre en 2026) seront désormais **distinguées et précisées dans le relevé de notes des candidats**.

BAC 2026

727 327
candidats



Dont **21 232**
candidats
individuels

10 518
pour le baccalauréat
général et technologique



10 714
pour le baccalauréat
professionnel



**Épreuves anticipées
de français et de mathématiques**

529 876
candidats





Candidats en situation de handicap ayant des aménagements

44 548 en 1^{re}
76 476 en terminale



Centres d'épreuves

3 028 pour le baccalauréat
général et technologique
(écrit et oral)
dans **110** pays

2 748 pour le baccalauréat
professionnel



Copies à corriger

1 162 305 pour le baccalauréat
général

441 258 pour le baccalauréat
technologique

914 518 pour le baccalauréat
professionnel

1 062 476 pour les épreuves
anticipées



Correcteurs des épreuves écrites

23 730 pour le baccalauréat
général et
technologique*

19 964 pour le baccalauréat
professionnel*

8 217 pour les épreuves
anticipées*

* Données provisoires arrêtées au 11 mai 2026

LES NOUVELLES ÉPREUVES DE LA VOIE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

a) L'épreuve anticipée de mathématiques en classe de première

L'épreuve anticipée de mathématiques sera **organisée pour la première fois en juin 2026** et comptera pour la session 2027 du baccalauréat.

L'ensemble des élèves de classe de première des voies générale et technologique passeront cette année cette nouvelle épreuve écrite. D'une durée de 2 heures, elle sera notée sur 20 points (coefficient 2) et se déroulera **sans calculatrice**.

L'épreuve anticipée de mathématiques se compose de deux parties : un questionnaire à choix multiples de calcul pour évaluer les [automatismes](#), noté sur 6 points, et un ensemble de deux à trois exercices indépendants noté sur 14 points.

Trois sujets distincts correspondant aux différents parcours de mathématiques suivis par les candidats sont prévus. Les candidats composeront sur le sujet qui correspond à leur choix d'enseignement :

- **la spécialité mathématiques en voie générale ;**
- **les mathématiques intégrées à l'enseignement scientifique pour les élèves de la voie générale n'ayant pas choisi la spécialité ;**
- **les mathématiques du tronc commun en voie technologique.**

Cette organisation vise à tenir compte de la diversité des parcours des élèves et à garantir une évaluation cohérente avec les enseignements effectivement suivis.

Cette épreuve a pour but de vérifier la maîtrise des compétences fondamentales des programmes de mathématiques de première, ainsi que des automatismes. Elle tend ainsi à revaloriser la place des mathématiques dans la scolarité des lycéens. La note obtenue par l'élève à l'épreuve anticipée de mathématiques sera, comme celles des épreuves anticipées de français, prise en compte dans Parcoursup.

b) L'épreuve pratique en STI2D en classe de Terminale

Cette année, une partie pratique de 2 heures est ajoutée à l'épreuve de spécialité « ingénierie, innovation et développement durable ». Elle concerne l'ensemble des élèves en Terminale de la série technologique sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D).

Cette épreuve pratique porte sur le programme de l'enseignement de spécialité « ingénierie, innovation et développement durable (architecture et construction, énergies et environnement, innovation technologique et écoconception, systèmes d'information et numérique) ». Durant cette épreuve pratique, les candidats sont amenés à proposer des solutions, interpréter des résultats ou valider des choix techniques en s'appuyant sur des simulations et des expérimentations qu'ils réalisent sur les produits (ouvrage, maquette, système ou sous-système) disponibles dans les établissements.

Les épreuves pratiques se dérouleront conformément au calendrier arrêté par le recteur ou le vice-recteur d'académie.

Un professeur ressource de l'établissement assurera la disponibilité et le bon fonctionnement des équipements matériels et logiciels dans le laboratoire d'ingénierie, innovation et développement durable.

UN CALENDRIER REPENSÉ POUR LE BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL ET DE NOUVELLES SPÉCIALITÉS EN VOIE PROFESSIONNELLE

a) Des épreuves écrites organisées fin mai

Les épreuves écrites terminales du baccalauréat professionnel se dérouleront cette année du mercredi 20 mai au vendredi 5 juin (et jusqu'au mardi 9 juin en Guadeloupe et en Polynésie française).

b) Repositionnement de l'épreuve de prévention-santé-environnement

L'épreuve de prévention-santé-environnement, commune à tous les candidats, se déroulera le 1^{er} juin, sur la même période que les autres épreuves écrites.

L'épreuve orale de fin de projet aura lieu à compter du mercredi 24 juin.

Cette organisation contribue à préserver les temps d'apprentissage et la qualité d'un accompagnement personnalisé.

c) Focus sur les nouveaux diplômes professionnels

Pour la session 2026, l'offre de diplômes professionnels s'enrichit de nouvelles spécialités, en réponse aux besoins économiques des territoires et aux évolutions des métiers. Ces créations et rénovations concernent quatre types de diplôme.

Au baccalauréat professionnel (niveau 4), huit nouvelles spécialités :

- Carrossier peintre automobile ;
- Cybersécurité, informatique et réseaux, électronique ;
- Maintenance nautique ;
- Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés ;
- Optique photonique : technologies de la lumière ;
- Production en industries pharmaceutiques, alimentaires et cosmétiques ;
- Transports par câbles et remontées mécaniques ;
- Travaux publics.

Au certificat d'aptitude professionnelle (CAP) (niveau 3), huit nouvelles spécialités :

- Charcuterie-traiteur ;
- Chocolaterie-confiserie ;
- Commercialisation et services en hôtel-café-restaurant ;
- Construction et aménagement de véhicules ;
- Cuisine ;
- Maroquinerie ;
- Métiers du football ;
- Transport fluvial.

Au brevet professionnel (BP) (niveau 4), trois nouvelles spécialités :

- Arts de la cuisine ;
- Arts du service et commercialisation en restauration ;
- Électricien.

Aux certificats de spécialisation (CS), deux nouvelles spécialités :

- CS3 (niveau 3), desserts de restaurant ;
- CS4 (niveau 4), métiers du bar.

Ces évolutions traduisent un effort continu de modernisation des diplômes professionnels, pour mieux préparer les élèves à l'insertion professionnelle et offrir aux employeurs des compétences en phase avec les transformations des secteurs concernés.

GARANTIR

LA VALEUR DES DIPLÔMES NATIONAUX

HARMONISER LE CONTRÔLE CONTINU

Les baccalauréats général et technologique sont évalués selon **deux modalités** :

- le **contrôle continu** (40% de la note finale) prenant en compte l'évaluation des résultats de l'élève en classe durant le cycle terminal ;
- les **épreuves terminales** (60% de la note finale) : épreuves anticipées de français et de mathématiques, enseignements de spécialité, philosophie et Grand oral.

Pour les candidats scolaires, l'évaluation du contrôle continu repose sur l'expertise des professeurs. Tout au long du cycle terminal (classes de première et de terminale), ils apprécient, en vue de l'examen, l'acquisition des connaissances et des compétences des candidats, pour les enseignements obligatoires et les enseignements optionnels.

Afin de garantir une évaluation juste, lisible et équitable sur l'ensemble du territoire, chaque établissement dispose d'un projet d'évaluation propre et actualisé chaque année (entre la rentrée scolaire et la première période de vacances), avec l'appui des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR).

Ce projet, élaboré par l'équipe pédagogique, définit les modalités communes d'évaluation et de prise en compte des notes pour la certification du baccalauréat et pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur, ainsi que le calendrier annuel des bilans et du suivi des élèves (trimestriels ou semestriels). Ce cadre partagé confère une valeur certificative aux moyennes annuelles. Il permet également d'assurer une cohérence des pratiques et une égalité de traitement entre les élèves, tout en respectant l'autonomie pédagogique des enseignants.

Le projet d'évaluation constitue un levier essentiel pour renforcer la confiance des élèves et des familles dans le système d'évaluation. Il est présenté au conseil d'administration chaque année.

Au-delà du seul cycle terminal et de la certification au baccalauréat, il est un outil de réflexion sur les pratiques d'évaluation pour l'ensemble des professeurs de l'établissement.

Les ressources dédiées (vadémécum, guides de l'évaluation produits par les corps d'inspection, programmes officiels, définitions des épreuves du baccalauréat, grilles d'évaluation disciplinaires, etc.) peuvent permettre d'enrichir la réflexion en vue de l'actualisation du projet d'évaluation.

Pour les candidats dits « individuels », les enseignements relevant du contrôle continu font l'objet d'évaluations ponctuelles organisées à la fin de l'année scolaire par le recteur d'académie.

Les commissions d'entente et les commissions d'harmonisation du baccalauréat : une garantie d'équité entre les candidats

Afin d'assurer un traitement équitable de tous les candidats, les épreuves du baccalauréat donnent lieu à la mise en œuvre de **procédures d'entente et d'harmonisation entre les correcteurs et examinateurs**.

Dans le cadre des épreuves terminales, une commission d'entente nationale est organisée pour transmettre des consignes de correction aux inspecteurs territoriaux. Elle permet d'assurer une équité de correction sur l'ensemble du territoire.

Deux commissions académiques sont ensuite mises en place par le recteur d'académie : une commission d'entente, avant les corrections, et une commission d'harmonisation, après celles-ci.

La commission d'entente permet d'explicitier les recommandations nationales et d'accompagner les correcteurs dans leur mission.

La commission d'harmonisation, elle, permet de comparer les résultats et de réviser certaines notes à la hausse ou à la baisse, après discussion, relecture de certaines copies et recherche des causes susceptibles d'expliquer les écarts de notation. Cette commission est présidée par l'inspecteur pédagogique régional de la discipline ou, en cas d'impossibilité, par un enseignant désigné par le recteur. Elle réunit l'ensemble des correcteurs en fin de correction.

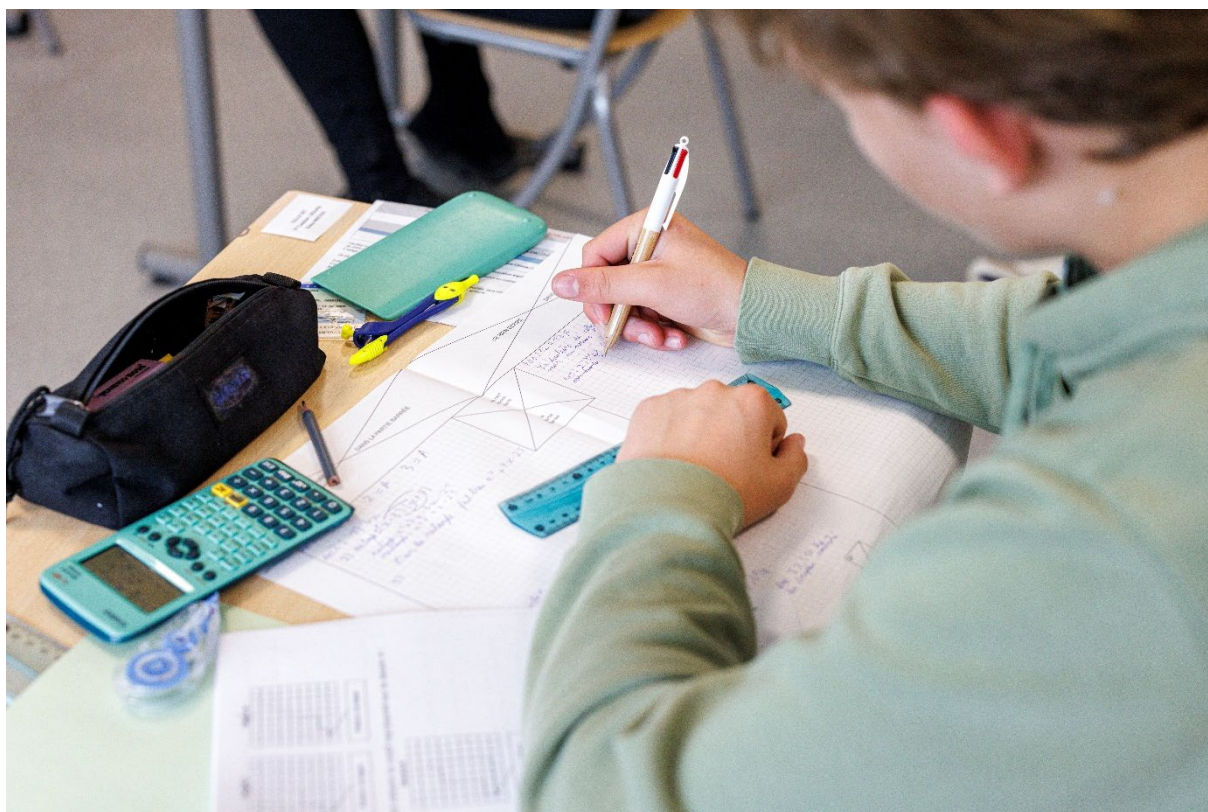
Pour les notes relevant du contrôle continu, une commission d'harmonisation, composée d'IA-IPR et d'enseignants du public et du privé sous contrat, est mise en place **en fin de première et en fin de terminale** après la remontée des moyennes annuelles validées par le conseil de classe.

LA CONFIANCE EN L'ÉVALUATION DU PROFESSEUR

L'AUGMENTATION DU POIDS DES ÉPREUVES TERMINALES AU DNB

Comme indiqué précédemment, à partir de 2026, le diplôme national du brevet accorde une place plus importante aux épreuves terminales, dont le poids passe de 50 % à **60 % de la note finale**.

Ce choix s'inscrit dans une démarche globale de **valorisation du travail régulier et de la rigueur** des candidats permettant d'inscrire les acquis solidement dans le temps, tout en assurant une **meilleure lisibilité** des résultats pour les familles et les établissements.



Crédit photo : © MEN / Stéphanie LACOMBE

LE PLAFONNEMENT DES POINTS JURY AU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

Dans un souci de clarté et d'exigence, le [décret du 5 décembre 2025](#) vient préciser les modalités d'attribution du diplôme du baccalauréat. Il introduit notamment **un plafond pour les points attribués par le jury** et **réaffirme les conditions d'accès aux épreuves de rattrapage**.

Les points jury sont des bonifications qui peuvent être accordées aux candidats, sur la base de leur livret scolaire, lors des délibérations. Jusqu'à présent, ces points pouvaient permettre à un candidat d'accéder au rattrapage.

À partir de la session 2026, le jury de délibération ne pourra plus octroyer plus de 50 points, soit une bonification maximale de 0,5 de moyenne. Aucun point supplémentaire ne pourra être accordé aux candidats ayant obtenu une note inférieure à 8/20 à l'issue du premier groupe d'épreuves. Ainsi, **un candidat n'ayant pas atteint la moyenne de 8/20 ne pourra pas accéder aux épreuves de rattrapage.**

Cette mesure vise à **garantir une évaluation plus cohérente et juste, en alignant l'attribution du diplôme sur une maîtrise réelle des compétences.** Elle s'inscrit dans la continuité de la suppression, en 2024, des **correctifs académiques au DNB**, qui permettaient de rehausser a posteriori les résultats d'une académie.

Désormais, l'attribution du diplôme repose uniquement sur les **acquis effectifs** des candidats, assurant ainsi une **meilleure équité** entre tous les élèves, quel que soit leur lieu de scolarisation.

LE CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION (CCF) POUR LA VOIE PROFESSIONNELLE

Le contrôle en cours de formation (CCF) est une **modalité d'évaluation certificative** mise en place **pour les diplômes professionnels** préparés dans le cadre d'une formation, tels que le certificat d'aptitude professionnelle (CAP), le baccalauréat professionnel, le brevet professionnel, le brevet des métiers d'art ou le certificat de spécialisation.

Contrairement aux épreuves terminales, le CCF s'effectue **tout au long de la formation, en établissement ou en milieu professionnel**, et porte sur les compétences, les connaissances et les savoir-faire définis par le référentiel du diplôme et les programmes. Les évaluations sont réalisées par les professeurs et les formateurs. Tuteurs ou maîtres d'apprentissage peuvent être sollicités pour certaines évaluations. Ce mode d'évaluation permet une certaine **souplesse dans l'organisation.**

Le contrôle en cours de formation évalue les mêmes compétences et connaissances que les épreuves ponctuelles, mais de manière progressive et adaptée au rythme d'apprentissage de chaque candidat. Si les modalités de contrôle sont différentes selon qu'il s'agit de CCF ou d'épreuves ponctuelles terminales, elles portent bien sur des compétences et des connaissances identiques.

Dans le cadre du CCF, les notes attribuées font l'objet d'une proposition de l'équipe pédagogique, pour chaque unité constitutive du diplôme. Cette proposition, soumise au jury, s'appuie sur des documents, tels que les grilles d'évaluation. **Le jury, après examen des justifications fournies, est seul habilité à valider et à arrêter la note définitive.**

UNE EXIGENCE RÉDACTIONNELLE RÉAFFIRMÉE

La prise en compte de la **qualité rédactionnelle** — orthographe, syntaxe, grammaire, clarté de la langue — et du **raisonnement** sera renforcée et explicitée dans les barèmes nationaux de toutes les disciplines.

Ainsi, toute copie dont la lecture serait jugée incompréhensible, en raison d'une maîtrise de la langue objectivement insuffisante ou de son expression, se verra attribuer une note inférieure à la moyenne. Les candidats bénéficiant d'aménagements verront leur situation prise en compte de manière spécifique, afin de garantir à chacun les conditions de réussite les plus justes.

Il est rappelé que la préparation aux examens doit accorder une place centrale à **l'orthographe, à la relecture attentive des copies** dans le temps imparti, ainsi qu'à **la production d'écrits structurés, lisibles et argumentés**, et ce, **dans toutes les disciplines**. Ces compétences sont des piliers essentiels pour réussir les épreuves.

Le renforcement de cette exigence vise à clarifier les attendus pour les élèves et les professeurs, ainsi qu'à valoriser le travail régulier, la rigueur, la maîtrise des savoirs et la qualité de la rédaction. Il s'inscrit dans une démarche d'exigence et d'accompagnement, au service de la réussite de toutes et tous.

UNE LUTTE RENFORCÉE CONTRE LA FRAUDE

Sont considérés comme cas de fraude ou de tentative de fraude :

- communiquer avec d'autres candidats pendant les épreuves ;
- utiliser des informations, du matériel ou des documents non autorisés par le sujet ou la réglementation. Les téléphones portables, tablettes tactiles, montres connectées et, de manière générale, tout appareil de télécommunication et/ou doté d'une mémoire électronique permettant la consultation de fichiers doivent être impérativement éteints et rangés dans le sac du candidat ou remis aux surveillants de salle ;
- toute substitution de personne.

L'autorisation d'utiliser ou non une calculatrice est expressément précisée sur la page de garde des sujets.

En cas de flagrant délit de fraude ou de tentative de fraude aux épreuves (écrites et orales), l'épreuve poursuit son cours et un **procès-verbal** est établi. **Contresigné par les surveillants et/ou l'examineur ainsi que par le candidat** à l'issue de l'épreuve, il est transmis sans délai au recteur pour saisine de la **commission de discipline académique**.

Lors des délibérations, le jury se prononce sur les résultats du candidat sans qu'aucun certificat de réussite ou relevé de notes ne soit délivré.

La décision de la commission disciplinaire est attendue dans un délai de deux mois après la proclamation des résultats et peut faire l'objet d'une contestation devant le tribunal administratif.

LES DISPOSITIFS DE PRÉVENTION

Un rappel du cadre réglementaire est adressé à l'ensemble des centres d'examen en amont des épreuves, afin de sensibiliser les candidats aux comportements interdits. Une nouvelle affiche nationale vient compléter ces informations sur les risques liés à la fraude, et précise notamment les sanctions encourues.

Pour prévenir toute utilisation frauduleuse de téléphones portables ou d'objets connectés, toutes les académies sont désormais équipées de détecteurs de téléphones portables, répartis de manière aléatoire entre les centres d'examen pendant les épreuves écrites. Ce dispositif, avant tout préventif, vise à dissuader et à identifier les tentatives de triche.

En cas de suspicion ou de découverte de fraude lors de la correction des copies, les correcteurs sont tenus de dresser un rapport d'incident et de le transmettre sans délai au recteur d'académie pour une éventuelle saisine de la commission de discipline du baccalauréat.

Bilan fraudes 2025

En 2025, **1 208 cas de fraude** ont été recensés, dont **833 ont fait l'objet de poursuites** devant la commission disciplinaire du baccalauréat. Cela représente une augmentation de 273 cas par rapport à 2024

Sur les 833 cas poursuivis, **634 ont été sanctionnés, soit 76,11%**.

Les trois types de fraude les plus répandus :

- **55,04%** : l'utilisation des nouvelles technologies (smartphones, tablettes, lecteurs mp3-4, montres connectées...)
- **24,13%** : l'antisèche
- **8,5%** : l'utilisation de l'intelligence artificielle



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

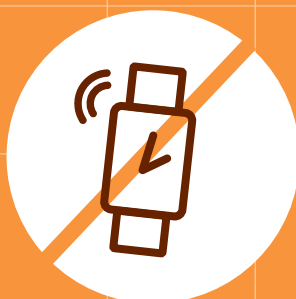
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pendant les examens

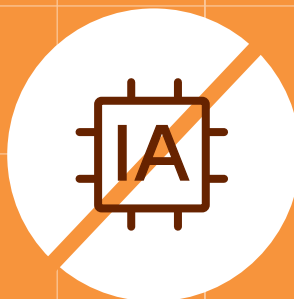
Sont interdits



Téléphone



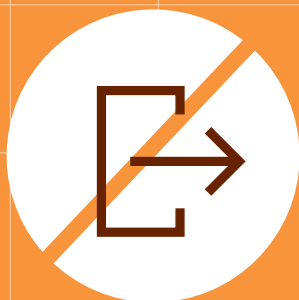
Objets connectés



IA



Antisèche



**Sortir durant la
première heure
de l'épreuve**



**Parler avec
son voisin**



**Copier
sur son voisin**



Plagier

Les sanctions en cas de fraude



- Blâme
- Privation de mention et de diplôme le cas échéant
- Interdiction d'examens de 1 à 5 ans
- Interdiction de s'inscrire dans le supérieur de 1 à 5 ans

LES SANCTIONS ENCOURUES

L'indépendance des procédures permet qu'un même acte de fraude puisse donner lieu à **deux types de sanctions** : une **sanction disciplinaire** prononcée par la commission académique et une **condamnation pénale** dans les cas les plus graves, comme **la divulgation de sujets d'examen** ou **la substitution de personne**.

Les **sanctions administratives** encourues par les fraudeurs sont les suivantes :

- Le blâme ;
- La privation de toute mention portée sur le diplôme délivré au candidat admis ;
- L'interdiction de passer tout examen conduisant à l'obtention du baccalauréat pour une **durée maximum de 5 ans** ou d'un titre ou diplôme délivré par un établissement public dispensant des formations post-baccalauréat pour une durée maximum de 5 ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'interdiction n'excède pas deux ans ;
- L'interdiction de prendre toute inscription dans un établissement public dispensant des formations post-baccalauréat pour une durée maximum de 5 ans.

Toute fraude ou tentative de fraude avérée entraîne, pour le candidat, l'annulation de l'épreuve concernée, ainsi que la suppression des éventuels points bonus accordés par le jury.

La procédure disciplinaire applicable aux candidats au baccalauréat a été renforcée pour la fraude ou tentative de fraude détectée à la correction, c'est-à-dire découverte postérieurement à l'épreuve, par le [décret du 27 février 2026](#).

Afin de garantir une échelle des sanctions proportionnelles à la gravité des faits, ce décret permet à la commission disciplinaire de prononcer, à l'encontre du candidat, des sanctions ciblées. Elle pourra ainsi :

- **Annuler une ou plusieurs séries d'épreuves ou d'évaluations** : épreuves terminales, anticipées, épreuves terminales finales, évaluations du contrôle continu ou du contrôle en cours de formation ou encore les épreuves de second groupe ou l'oral de contrôle.
- **Prononcer la nullité de l'ensemble de la session d'examen**, dans les cas les plus graves.

La commission pourra, par exemple, selon les circonstances, annuler uniquement les notes du contrôle continu, celles des épreuves en contrôle en cours de formation (CCF), ou encore la note d'une épreuve spécifique, sans pour autant remettre en cause l'intégralité du diplôme.

Dans le cadre des évaluations relevant du contrôle continu, les suites disciplinaires éventuelles et les conséquences sur l'évaluation concernée par la fraude sont arrêtées par le chef d'établissement, en accord avec l'enseignant. Pour certains cas de fraudes graves en établissement, depuis la session 2024, le chef d'établissement peut transmettre au recteur un rapport d'incident en vue d'une saisine de la commission de discipline du baccalauréat. Par exemple, une intrusion dans l'éditeur de note pour falsifier des moyennes.

En matière pénale, les sanctions encourues sont les suivantes :

- 3 ans de prison et 45 000 euros d'amende pour faux et usage de faux ;
- Jusqu'à 3 ans de prison et 50 000 euros d'amende pour falsification de documents ;
- Jusqu'à 10 ans de prison et 1 million d'euros d'amende pour substitution d'identité lors des épreuves.

ACCOMPAGNER LES ÉLÈVES DANS LEUR PRÉPARATION AUX EXAMENS

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Tout au long de l'année, un accompagnement adapté est mis en place par les équipes éducatives (professeurs, conseillers principaux d'éducation, assistants d'éducation, etc.) pour préparer les candidats aux épreuves terminales du diplôme national du brevet (DNB) et du baccalauréat.

Cet accompagnement, à la fois structuré et progressif, peut prendre plusieurs formes : séances de révision dédiées organisées dans les établissements à l'approche des épreuves, examens blancs (écrits et oraux) en conditions réelles ou encore ateliers méthodologiques pour organiser les révisions, gérer le temps lors de la composition, mais également se familiariser avec la nature des épreuves auxquelles les élèves seront confrontés.

Afin de mieux appréhender les évolutions des épreuves de mathématiques du DNB et du baccalauréat général et technologique, et d'accompagner au plus près les élèves vers la réussite, des ressources pédagogiques sont mises à disposition sur Éduscol. On y retrouve notamment des **sujets zéro**¹ pour les nouvelles épreuves de mathématiques du [baccalauréat](#) et du [DNB](#), des **listes d'automatismes** à maîtriser pour le [baccalauréat](#) et le [DNB](#), ainsi que des livrets d'accompagnement, tous conçus pour clarifier les attendus et faciliter la mise en œuvre des programmes.

Au collège, la préparation aux épreuves du DNB s'appuie sur des entraînements concrets et ciblés. Par exemple, des séances de révision spécifiques en français ou en mathématiques pour renforcer les compétences clés. En complément, des dispositifs d'accompagnement personnalisé peuvent être mobilisés pour les élèves qui en ont besoin :

- **Devoirs faits** : temps d'étude encadré, gratuit, où les collégiens peuvent travailler leurs devoirs dans l'établissement, avec le soutien de professeurs, d'assistants d'éducation ou de volontaires en service civique.
- **Stages de réussite** : organisés notamment pendant les vacances de printemps, ces stages s'adressent en priorité aux élèves de l'éducation prioritaire. Ils visent à consolider les fondamentaux, en particulier en français et en mathématiques, pour aborder les épreuves avec plus d'assurance.

Au lycée général et technologique, à l'approche des épreuves terminales du baccalauréat, un accompagnement personnalisé peut être mis en place en parallèle des examens blancs, des activités d'entraînement et de révision, notamment dans le cadre des stages de réussite. **Les heures dédiées à l'accompagnement personnalisé** (72 heures annuelles) et **le tutorat** permettent de renforcer les méthodes de travail et de consolider les apprentissages.

¹ Sujet d'examen publié à l'occasion d'une réforme de l'examen, afin de permettre aux candidats de s'entraîner, et aux enseignants de calibrer leur enseignement.

Ces temps individualisés aident chaque lycéen à développer des méthodes de travail efficaces et à se préparer de manière optimale à la réussite aux examens, mais aussi à la poursuite d'études.

Dans la voie professionnelle, l'accompagnement vise à soutenir les élèves tout au long de leur parcours, en particulier en CAP et en baccalauréat professionnel, pour favoriser leur réussite scolaire, leur autonomie et leur insertion future. Les heures annuelles consacrées à cet accompagnement s'engagent sur la consolidation des acquis fondamentaux, notamment en français et en mathématiques, l'accompagnement personnalisé adapté aux besoins de chaque élève, et l'aide à l'orientation ou le soutien au parcours. Ce dispositif s'inscrit dans une logique de personnalisation des parcours et de préparation à l'examen, tout en garantissant une adéquation entre les aspirations des élèves et les opportunités offertes après le baccalauréat.



Crédit photo : © MEN / Magali DELPORTE

L'ensemble des actions mises en œuvre dans le cadre de l'accompagnement à la préparation des examens vise à offrir à chaque élève les clés nécessaires pour aborder ses épreuves avec confiance et construire sereinement son parcours scolaire. Cet accompagnement ne peut, toutefois, produire pleinement ses effets sans l'engagement personnel des candidats : la réussite aux examens repose avant tout sur un travail régulier, une préparation individuelle et une implication constante tout au long de l'année. La préparation aux examens s'inscrit ainsi dans une démarche personnelle, en continuité avec l'accompagnement et les dispositifs mis en place par les équipes éducatives.

DES CONSEILS DE PRÉPARATION

AVANT L'EXAMEN

1. Organiser ses révisions

- Établir un planning de révision pour travailler régulièrement ;
- Utiliser les pages « préparation aux examens » des manuels et des fiches méthodes ;
- Réviser avec ses camarades ;
- Faire des pauses régulièrement.

2. Limiter les distractions

- Couper les notifications de son téléphone ;
- Encore mieux : éloigner son téléphone lors des révisions ;
- Travailler dans un environnement calme.

3. Échanger pour gagner en confiance en soi et être rassuré

- Échanger avec ses camarades pour expliquer et se faire expliquer des notions ;
- Ne pas hésiter pas à poser des questions à ses professeurs et à sa famille pour se rassurer.

4. Préparer son matériel la veille

- Vérifier ses fournitures la veille pour être serein le jour J ;
- Préparer sa convocation et sa pièce d'identité.

5. Bien se reposer

- Dormir suffisamment la veille ;
- Éviter les écrans avant de dormir ;
- Un esprit reposé est plus efficace.

LE JOUR DE L'EXAMEN

1. Lire les consignes

- Prendre le temps de bien lire les sujets et les questions ;
- Souligner les mots-clés ;
- S'assurer d'avoir bien compris avant de commencer.

2. Gérer son stress et son temps

- Respirer profondément ;
- En cas de stress, faire une pause et se recentrer ;
- Commencer par les points que l'on maîtrise le mieux.

3. Relire attentivement sa copie

- Vérifier ses réponses ;
- Effectuer une relecture ciblée : ponctuation, accords, majuscules, oubli de mots, cohérence des phrases, etc. ;
- S'assurer d'avoir répondu à toutes les questions.

LES EFFECTIFS

Les effectifs des candidats inscrits au diplôme national du brevet – session 2026

France métropolitaine et Drom

	Série générale	Série professionnelle	Total
• Aix-Marseille	33 718	3 837	37 555
• Amiens	22 179	2 777	24 956
• Besançon	12 450	1 771	14 221
• Bordeaux	36 241	4 993	41 234
• Clermont-Ferrand	12 893	2 084	14 977
• Corse	3 102	261	3 363
• Créteil	57 250	4 477	61 727
• Dijon	16 020	2 316	18 336
• Grenoble	39 332	4 691	44 023
• Lille	47 325	6 955	54 280
• Limoges	6 938	783	7 721
• Lyon	38 479	5 351	43 830
• Montpellier	31 798	3 554	35 352
• Nancy-Metz	23 560	2 934	26 494
• Nantes	44 021	7 013	51 034
• Nice	24 240	1 522	25 762
• Normandie	36 867	4 691	41 558
• Orléans-Tours	27 752	4 214	31 966
• Paris	19 604	925	20 529
• Poitiers	18 138	2 981	21 119
• Reims	14 037	1 732	15 769
• Rennes	35 865	6 164	42 029
• Strasbourg	21 047	2 066	23 113
• Toulouse	32 047	4 706	36 753
• Versailles	75 286	4 489	79 775
Total métropole	730 189	87 287	817 476
• Guadeloupe	5 081	547	5 628
• Guyane	4 479	980	5 459
• La Réunion	11 519	2 111	13 630
• Martinique	3 560	509	4 069
• Mayotte	6 243	1 369	7 612
Total Drom	30 882	5 516	36 398
Total métropole et Drom	761 071	92 803	853 874

Source : MEN-Depp

Les effectifs des candidats inscrits aux épreuves anticipées des baccalauréats général et technologique – session 2026

France métropolitaine et Drom

	Baccalauréat général	Baccalauréat technologique	Total
• Aix-Marseille	17 774	6 607	24 381
• Amiens	9 812	4 087	13 899
• Besançon	5 717	2 282	7 999
• Bordeaux	19 090	6 343	25 433
• Clermont-Ferrand	6 446	2 254	8 700
• Corse	1 745	505	2 250
• Créteil	27 543	12 462	40 005
• Dijon	7 926	2 929	10 855
• Grenoble	19 690	7 834	27 524
• Lille	22 394	8 520	30 914
• Limoges	3 406	1 209	4 615
• Lyon	19 621	7 921	27 542
• Montpellier	14 889	6 371	21 260
• Nancy-Metz	11 238	4 531	15 769
• Nantes	21 461	7 854	29 315
• Nice	12 498	3 952	16 450
• Normandie	17 396	6 769	24 165
• Orléans-Tours	13 123	5 119	18 242
• Paris	16 387	3 557	19 944
• Poitiers	9 079	3 342	12 421
• Reims	6 578	2 334	8 912
• Rennes	18 866	7 193	26 059
• Strasbourg	10 458	3 707	14 165
• Toulouse	16 352	6 065	22 417
• Versailles	42 247	14 044	56 291
Total métropole	371 736	137 791	509 527
• Guadeloupe	2 457	1 028	3 485
• Guyane	1 680	638	2 318
• La Réunion	5 120	2 785	7 905
• Martinique	1 818	752	2 570
• Mayotte	2 310	1 761	4 071
Total Drom	13 385	6 964	20 349
Total métropole et Drom	385 121	144 755	529 876
Rappel inscrits 2025	388 190	145 711	533 901
Évolution 2025-2026	- 0,8 %	- 0,7 %	- 0,8 %
Répartition	72,7 %	27,3 %	100 %

Les effectifs des candidats inscrits aux baccalauréats général, technologique et professionnel – session 2026

France métropolitaine et Drom

	Baccalauréat général	Baccalauréat technologique	Baccalauréat professionnel	Total
• Aix-Marseille	17 570	6 623	8 157	32 350
• Amiens	10 047	4 250	6 190	20 487
• Besançon	5 877	2 350	3 384	11 611
• Bordeaux	18 859	6 120	8 978	33 957
• Clermont-Ferrand	6 388	2 315	3 570	12 273
• Corse	1 683	508	607	2 798
• Créteil	28 360	12 950	15 693	57 003
• Dijon	7 854	2 969	4 096	14 919
• Grenoble	19 854	7 841	9 049	36 744
• Lille	22 628	8 566	13 810	45 004
• Limoges	3 296	1 265	1 866	6 427
• Lyon	19 631	8 074	9 242	36 947
• Montpellier	14 856	6 334	7 593	28 783
• Nancy-Metz	11 089	4 626	7 098	22 813
• Nantes	21 361	7 741	10 728	39 830
• Nice	12 772	3 853	5 143	21 768
• Normandie	17 189	6 664	9 497	33 350
• Orléans-Tours	12 856	5 204	7 514	25 574
• Paris	16 341	3 656	4 564	24 561
• Poitiers	8 988	3 267	4 432	16 687
• Reims	6 675	2 446	3 856	12 977
• Rennes	18 411	7 086	9 046	34 543
• Strasbourg	10 537	3 795	5 271	19 603
• Toulouse	16 476	6 185	8 339	31 000
• Versailles	42 848	14 654	16 285	73 787
Total métropole	372 446	139 342	184 008	695 796
• Guadeloupe	2 586	1 065	1 632	5 283
• Guyane	1 701	672	1 818	4 191
• La Réunion	5 410	2 881	3 619	11 910
• Martinique	1 833	887	1 432	4 152
• Mayotte	2 336	1 840	1 819	5 995
Total Drom	13 866	7 345	10 320	31 531
Total métropole et Drom	386 312	146 687	194 328	727 327
Rappel inscrits 2025	386 135	145 930	188 741	720 806
Évolution 2025-2026	0 %	0,5 %	3 %	0,9 %
Répartition	53,1 %	20,2 %	26,7 %	100 %

Source : MEN-Depp, système d'information Cyclades

Les effectifs des candidats inscrits au baccalauréat général par enseignement de spécialité – session 2026

France métropolitaine et Drom

• Arts – arts du cirque	108
• Arts – arts plastiques	9 937
• Arts – cinéma et audiovisuel	3 667
• Arts – danse	404
• Arts – histoire des arts	2 267
• Arts – musique	1 348
• Arts – théâtre	2 271
• Biologie-écologie	1 718
• Éducation physique, pratiques et cultures sportives	6 356
• Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	91 991
• Humanités, littérature et philosophie	38 176
• Langues, littératures et cultures étrangères et régionales (LLCER) – allemand	73
• Langues, littératures et cultures étrangères et régionales (LLCER) – anglais	29 956
• Langues, littératures et cultures étrangères et régionales (LLCER) – anglais, monde contemporain	33 803
• Langues, littératures et cultures étrangères et régionales (LLCER) – basque	33
• Langues, littératures et cultures étrangères et régionales (LLCER) – breton	11
• Langues, littératures et cultures étrangères et régionales (LLCER) – catalan	14
• Langues, littératures et cultures étrangères et régionales (LLCER) – corse	45
• Langues, littératures et cultures étrangères et régionales (LLCER) – créole guadeloupéen	70
• Langues, littératures et cultures étrangères et régionales (LLCER) – créole guyanais	-
• Langues, littératures et cultures étrangères et régionales (LLCER) – créole martiniquais	19
• Langues, littératures et cultures étrangères et régionales (LLCER) – créole réunionnais	-
• Langues, littératures et cultures étrangères et régionales (LLCER) – espagnol	4 469
• Langues, littératures et cultures étrangères et régionales (LLCER) – italien	150
• Langues, littératures et cultures étrangères et régionales (LLCER) – occitan langue d'oc	19
• Langues, littératures et cultures étrangères et régionales (LLCER) – portugais	62
• Langues, littératures et cultures étrangères et régionales (LLCER) – tahitien*	-
• Littérature, langues et cultures de l'Antiquité (LLCA) – grec ancien	107
• Littérature, langues et cultures de l'Antiquité (LLCA) – latin	477
• Mathématiques	172 335
• Numérique et sciences informatiques	17 434
• Physique-chimie	124 691
• Sciences de la vie et de la Terre (SVT)	90 736
• Sciences de l'ingénieur	5 577
• Sciences économiques et sociales	134 471
Total métropole et Drom	772 795

* 55 candidats uniquement en Polynésie en 2026

Les effectifs des candidats inscrits au baccalauréat technologique par série – session 2026

France métropolitaine et Drom

	STD2A	STHR	STI2D	STL	STMG	ST2S	S2TMD	Total
• Aix-Marseille	180	72	1 189	334	3 725	1 119	4	6 623
• Amiens	103	34	678	179	2 441	791	24	4 250
• Besançon	55	58	469	172	1 219	369	8	2 350
• Bordeaux	241	121	1 258	373	3 335	776	16	6 120
• Clermont-Ferrand	97	64	430	120	1 162	442	-	2 315
• Corse	-	8	57	11	339	93	-	508
• Créteil	252	97	2 218	363	8 201	1 818	1	12 950
• Dijon	56	55	502	132	1 687	521	16	2 969
• Grenoble	181	175	1 789	289	4 357	1 026	24	7 841
• Lille	218	87	1 378	418	4 448	1 982	35	8 566
• Limoges	29	17	202	77	651	289	-	1 265
• Lyon	213	109	2 000	346	4 161	1 221	24	8 074
• Montpellier	197	100	1 107	284	3 495	1 124	27	6 334
• Nancy-Metz	92	87	901	204	2 425	877	40	4 626
• Nantes	233	165	1 288	274	4 423	1 308	50	7 741
• Nice	119	84	819	207	2 139	449	36	3 853
• Normandie	145	122	1 332	300	3 635	1 087	43	6 664
• Orléans-Tours	260	101	991	261	2 846	715	30	5 204
• Paris	251	63	634	113	2 258	296	41	3 656
• Poitiers	168	60	505	125	1 872	510	27	3 267
• Reims	99	35	402	83	1 429	391	7	2 446
• Rennes	178	93	1 382	223	4 197	980	33	7 086
• Strasbourg	100	101	827	280	1 883	585	19	3 795
• Toulouse	182	128	1 338	328	3 086	1 093	30	6 185
• Versailles	281	110	2 949	546	8 840	1 906	22	14 654
Total métropole	3 930	2 146	26 645	6 042	78 254	21 768	557	139 342
• Guadeloupe	31	22	174	65	494	264	15	1 065
• Guyane	-	25	98	29	317	203	-	672
• La Réunion	27	29	584	145	1 572	524	-	2 881
• Martinique	37	14	134	36	460	206	-	887
• Mayotte	45	23	337	141	1 060	234	-	1 840
Total Drom	140	113	1 327	416	3 903	1 431	15	7 345
Total métropole et Drom	4 070	2 259	27 972	6 458	82 157	23 199	572	146 687
Rappel inscrits 2025	4 022	2 235	28 686	6 527	82 293	21 723	444	145 930
Evolution 2025-2026	1,2 %	1,1 %	- 2,5 %	- 1,1 %	- 0,2 %	6,8 %	28,8 %	0,5 %
Répartition	2,8 %	1,5 %	19,1 %	4,4 %	56 %	15,8 %	0,4 %	100 %

STD2A : sciences et technologies du design et des arts appliqués
STHR : sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration
STI2D : sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
STL : sciences et technologies de laboratoire

STMG : sciences et technologies du management et de la gestion
ST2S : sciences et technologies de la santé et du social
S2TMD : sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse
Source : MEN-Depp, système d'information Cyclades

Les effectifs des candidats inscrits au baccalauréat professionnel – session 2026 – 93 spécialités

France métropolitaine et Drom

Secteur industriel	
• Aéronautique option avionique	245
• Aéronautique option structure	360
• Aéronautique option systèmes	746
• Aménagement et finition du bâtiment	1 037
• Artisanat et métiers d'art option facteur d'orgues, organier	6
• Artisanat et métiers d'art option facteur d'orgues, tuyautier	-
• Artisanat et métiers d'art option marchandisage visuel	489
• Artisanat et métiers d'art option métiers de l'enseigne et de la signalétique	160
• Artisanat et métiers d'art option tapissier d'ameublement	239
• Artisanat et métiers d'art option verrerie scientifique et technique	13
• Aviation générale	21
• Boucher charcutier traiteur	98
• Boulanger-pâtissier	1 561
• Carrossier peintre automobile	1 937
• Construction des carrosseries	140
• Cuisine	5 512
• Cybersécurité, informatique et réseaux, électronique	8 840
• Étude et réalisation d'agencement	591
• Fonderie	42
• Installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables	2 226
• Interventions sur le patrimoine bâti option A maçonnerie	120
• Interventions sur le patrimoine bâti option B charpente	13
• Interventions sur le patrimoine bâti option C couverture	32
• Maintenance des matériels option A matériels agricoles	917
• Maintenance des matériels option B matériels de construction et de manutention	571
• Maintenance des matériels option C matériels d'espaces verts	310
• Maintenance des systèmes de production connectés	5 806
• Maintenance des véhicules option A voitures particulières	8 999
• Maintenance des véhicules option B véhicules de transport routier	1 269
• Maintenance des véhicules option C motocycles	972
• Maintenance et efficacité énergétique	1 356
• Maintenance nautique	482
• Menuiserie aluminium-verre	348
• Métiers de la mode, vêtement	3 004
• Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés	14 867
• Métiers de l'entretien des textiles option A blanchisserie	12
• Métiers de l'entretien des textiles option B pressing	10
• Métiers du cuir option chaussures	8
• Métiers du cuir option maroquinerie	263
• Métiers du cuir option sellerie garnissage	77
• Métiers du froid et des énergies renouvelables	1 486

• Métiers et arts de la pierre	33
• Microtechniques	664
• Modélisation et prototypage 3D	722
• Ouvrages du bâtiment, métallerie	553
• Pilote de ligne de production	376
• Plastiques et composites	296
• Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers-cartons	596
• Production en industries pharmaceutiques, alimentaires et cosmétiques	468
• Réparation des carrosseries	55
• Technicien constructeur bois	814
• Technicien de fabrication bois et matériaux associés	405
• Technicien de scierie	28
• Technicien d'études du bâtiment option A études et économie	1 446
• Technicien d'études du bâtiment option B assistant en architecture	1 213
• Technicien du bâtiment, organisation et réalisation du gros oeuvre	1 090
• Technicien en chaudronnerie industrielle	3 220
• Technicien en réalisation de produits mécaniques option réalisation et maintenance des outillages	216
• Technicien en réalisation de produits mécaniques option réalisation et suivi de production	2 404
• Technicien gaz	22
• Technicien géomètre, topographe	509
• Technicien menuisier agenceur	2 297
• Technicien modelleur	76
• Techniques d'interventions sur installations nucléaires	115
• Traitements des matériaux	25
• Transports par câbles et remontées mécaniques	20
• Travaux publics	1 358
Total secteur industriel	84 206

Secteur tertiaire

• Accompagnement, soins et services à la personne	18 024
• Animation, enfance et personnes âgées	3 564
• Artisanat et métiers d'art option communication visuelle plurimédia	1 798
• Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités	18 318
• Commercialisation et services en restauration	4 145
• Conducteur transport routier marchandises	1 522
• Esthétique cosmétique parfumerie	3 367
• Façonnage de produits imprimés, routage	47
• Gestion des pollutions et protection de l'environnement	107
• Hygiène, propreté et stérilisation	696
• Logistique	3 108
• Métiers de l'accueil	8 021
• Métiers de la coiffure	1 189
• Métiers de la sécurité	3 511
• Métiers du commerce et de la vente option A animation et gestion de l'espace commercial	27 562
• Métiers du commerce et de la vente option B prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale	10 969
• Optique lunetterie	683
• Organisation de transport de marchandises	1 418
• Perruquier posticheur	27

• Photographie	435
• Poissonnier écailler traiteur	39
• Réalisation de produits imprimés et plurimédia option A productions graphiques	632
• Réalisation de produits imprimés et plurimédia option B productions imprimées	380
• Technicien en appareillage orthopédique	87
• Technicien en prothèse dentaire	419
• Transport fluvial	54
Total secteur tertiaire	110 122
Total candidats 2026	194 328
Rappel inscrits 2025	188 741
Évolution 2025-2026	3 %
Répartition	
• Secteur industriel	43,3 %
• Secteur tertiaire	56,7 %
Total baccalauréat professionnel	100 %

Source : MEN-Depp, système d'information Cyclades



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Contact presse

01 55 55 30 10

spresse@education.gouv.fr

www.education.gouv.fr/presse